



**PROCES VERBAL**  
**De la 48<sup>ième</sup> réunion du**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE**  
**16 octobre 2019**

**PRESENTS** : Jean-Daniel Maire, Jean-François Demarchi, Nadia Lahu, Daniel Monneret, Pierre Gresset, Alain Mouret, Jean-Louis David, Philippe Passot,

**EXCUSES** :

**POUVOIRS** : Raphaël Perrin donne pouvoir à Jean-Daniel Maire, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Nadia Lahu, Jean-Jacques Baroni donne pouvoir à Jean-François Demarchi

**ABSENTS** : Jean-Louis Millet, Alexandre Stephan, Eliane Grenard

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 16 octobre 2019, datée du 9 octobre 2019 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

A 18h15, le Vice-Président ouvre la séance.

**1. Approbation du compte-rendu**

Le Vice-Président soumet à l'examen des membres présents le compte-rendu de la réunion de bureau du 11 septembre 2019. Le compte-rendu n'amène aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

**2. Communications officielles**

**3. Administration générale**

**4. Personnel**

**5. Finances**

5.1 Marché des assurances : attribution des lots

Les contrats d'assurance de la collectivité arrivent à leur terme le 31/12/2019. Le cabinet ARIMA CONSULTANTS a été retenu par délibération du bureau communautaire du 24/04/2019 pour la mise en concurrence des contrats d'assurance afin de s'assurer de la régularité de la procédure, d'une analyse pertinente des coûts et des besoins réels de la collectivité.

Au terme de la consultation effectuée sous la forme d'une procédure adaptée passée en application des articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la Commande Publique La Commission d'Appel d'Offres réunie le 26/09/2019 a procédé à l'examen des offres reçues. Elle propose de retenir les candidats suivants pour les contrats d'assurance 2020-2024 :

N° du lot	Formule retenue	Assureur	Montant de la prime annuelle
1-Dommages aux biens	Formule base	GROUPAMA	16 655.00 €

2-Responsabilités et risques annexes	Formule base	PNAS	1 682.66 €
3-Véhicules et risques annexes	Formule de base	PILLIOT	5 461.31 €
	PSE 1 : Bris de machines		817.50 €
4- Protection juridique et fonctionnelle agents et élus	Formule de base	SMACL	1 338.78 €
5-Tous risques expositions	Formule de base	SARRE& MOSELLE/HISCOX	1 863.80 €
<b>Coût Total</b>			<b>27 819.05 €</b>

Les cotisations d'**assurance** ne sont pas soumises à la TVA. Elles incluent en revanche une **taxe** fiscale, dont le taux légal varie selon la nature des contrats d'**assurance**. Les sociétés d'**assurances** reversent les montants des **taxes** collectées au Trésor Public

Le bureau communautaire accepte à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) de retenir les candidats précités et autorise le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

## 5.2 Animations du territoire : demandes de subventions

Après examen des différentes demandes d'aides financières des associations au titre de l'animation du territoire, il est proposé d'attribuer les sommes suivantes :

- Trail des 7 Monts : 300 €
- Haut-Jura Ski : 2 000 €

Le bureau communautaire accepte à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) de valider ces montants et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## 6. Economie

### 7. Logement/Habitat/Aménagement du territoire / ADS

## 8. Environnement / SPANC

### 8.1 SPANC : choix du prestataire pour l'entretien des ANC

Depuis janvier 2016, la société SARP Centre Est, est la société qui est chargée des différentes prestations de vidange proposées aux particuliers par l'intermédiaire du SPANC.

Ce marché expirant à la fin de l'année 2019, un nouveau marché public a été lancé pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, renouvelable trois fois, soit pour une durée totale de 4 ans maximum.

Dans le cadre de ce nouveau marché, deux offres ont été reçues :

Compte-tenu des propositions faites, le bureau communautaire à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) décide d'entrer en négociation avec les prestataires.

## 9. Patrimoine/Bâtiment

## 10. Tourisme

### 10.1 ASF : horaires d'ouvertures 2020

Il est proposé à l'atelier des savoir-faire, pour l'année 2020, de reconduire les horaires d'ouverture de l'année 2019, excepté une modification pour la période de décembre.

Suite au conseil d'exploitation du 30 septembre 2019, il est proposé les horaires d'ouverture de la structure pour l'année 2020 suivants :

Pendant les périodes de vacances scolaires (toutes zones confondues)

Du mardi au samedi de 13h30 à 18h00

Mai, Juin, septembre et décembre :

Du mardi au samedi de 13h30 à 18h00

Juillet et août :

Du lundi au dimanche de 10h30 à 18h30 (journée continue)

L'atelier des savoir-faire sera fermé au public le 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre.

L'atelier des savoir-faire sera fermé au public excepté réservation de groupes le lundi 13 avril (lundi de Pâques), le lundi 1<sup>er</sup> juin (lundi de pentecôte), mercredi 11 novembre et samedi 26 décembre.

La structure sera ouverte aux groupes toute l'année sur réservation.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) valide les horaires d'ouvertures ci-dessus et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

### 10.2 ASF : tarification 2020

Il est proposé pour l'année 2020 de modifier la tarification appliquée à l'atelier des savoir-faire pour l'ensemble des prestations proposées.

Après analyse des tarifications des structures culturelles du secteur, il apparaît nécessaire de revoir la tarification. Depuis 2014, aucune modification n'avait été proposée à l'exception de quelques lignes ajustées.

Après avis du conseil d'exploitation en date du 30 septembre 2019, il est proposé :

- de nouveaux tarifs,
- de modifier la tranche d'âge pour le tarif enfant : 6 à 18 ans (en 2019 : 7 à 15 ans).
- de proposer au public en période d'ouverture, une visite guidée pour les individuels tous les mercredis à 15 heures.
- de baisser le nombre d'entrées par CE en offre promotionnel : 30 entrées au lieu de 50 en 2019

CATEGORIE DE TARIFS	Proposition Tarifs 2020
Adulte individuel	<b>6 €</b>
Enfant (6-18 ans) individuel	<b>4 €</b>
Tarif réduit (chômeur, étudiant, handicapé, pass musée Jura)	<b>5 €</b>
Familles : 2 adultes et au moins 1 enfant de + de 6 ans. Gratuité à partir du 2ème enfant.	<b>16 €</b>
Carte abonnement individuelle (1 an)	<b>10 €</b>
Enfant de moins de 6 ans	<b>Gratuit</b>

Scolaires communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, membres ATC, élèves et enseignants lycées techniques partenaires	<b>Gratuit</b>
Pass'malin jura Tourisme Sur présentation du livret	<b>1 entrée gratuite valeur 6 €</b>
Offre promotionnelle C.E. (achat minimum de 30 entrées)	<b>5 €</b>
Entrée dans le cadre d'une convention de partenariat avec structure touristique (individuel ou groupe)	<b>Adulte 5 € Enfant 3 €</b>
Visite guidée pour individuel	<b>Adulte 7 € Tarif réduit : 6 € Enfant 4,50 €</b>
<b>GROUPE A PARTIR DE 10 PERSONNES</b>	
Adultes en groupe avec visite guidée sans démonstration	<b>6 €</b>
Adultes en groupe avec visite guidée et avec démonstration (hors jours de présence du tourneur)	<b>6 € (+forfait de 50€ pour la démo jusqu'à 60 pers).</b>
Adultes en groupe sans visite guidée	<b>5 €</b>
Enfants groupes	<b>3 €</b>
<b>ANIMATION</b>	
Atelier enfants individuels	<b>10 €</b>
Atelier groupe	<b>10 €</b>
<b>PASS</b>	
Pass annuel Fab Lab	<b>20 € par famille</b>
Pass annuel artisan	<b>40 €</b>

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) valide les tarifs ci-dessus et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

### 10.3 Guides Trails : vente de 700 exemplaires à prix coûtant

L'UTTJ et le Trail des 7 Monts sont des manifestations sportives du territoire avec une fort rayonnement régional voire national pour l'UTTJ organisées respectivement par L'UTTJ et l'Entente Sportive de Septmoncel.

Afin de communiquer au mieux sur le nouvel espace trail mis en place par la Communauté de communes, L'UTTJ et l'Entente Sportive de Septmoncel souhaitent distribuer les guides de cet espace Trail, édités par la communauté de communes, aux coureurs participant à ces manifestations.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) autorise la mise à disposition de 300 exemplaires pour l'Entente Sportive de Septmoncel à prix coûtant de 3.10 € TTC soit 930 € TTC et 400 exemplaires pour l'UTTJ à prix coûtant soit 3.10 € TTC soit 1 240 € TTC et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 10.4 Activités Nordiques : convention partenaires pour la commercialisation de Pass' Nordique

Vu l'étendue du domaine nordique des Hautes-Combes et de ses points de vente actuels, il est nécessaire de trouver des solutions pour multiplier ces points de vente et donc faciliter l'achat de nos redevances aux usagers du domaine nordique.

Avec l'informatisation de la billetterie Nordique, nous pouvons installer des caisses secondaires pour l'édition des Pass' sur des ordinateurs connecter à internet.

Il est donc proposé aux socio-professionnels du territoire de commercialiser des Pass' Nordique pour la CCHJSC, d'une part pour qu'ils puissent proposer de nouvelles offres à leurs clients et d'une autre part pour faciliter l'achat du Pass' à nos usagers.

Il est proposé de rémunérer ces socio-professionnels sur la base forfaitaire de 10% du montant global des ventes effectuées sur la saison. Ce pourcentage est proposé pour être en cohérence avec la rémunération accordée au associations, CE et Ski Club par la délibération du 14 novembre 2018.

Pour cette première saison « test », quatre socio-professionnels, situé sur des communes traversées par le domaine nordique qui ne disposent pas de points de vente ou qui connaissent une forte affluence, ont été choisi :

- Michel Sport à la Pesse pour sa proximité avec l'Office de tourisme. Il pourra répondre aux attentes des clients les jours d'affluences à l'OT.
- Le village de vacances Georges Moustaki aux Moussières. Depuis de nombreuses années, nous sommes sollicités pour mettre un badgeur à disposition dans leurs locaux pour vendre des pass'.
- Le Gîte de la Vie Neuve (Brasserie du Lizon) à Septmoncel les Molunes pour son emplacement stratégique : départ de pistes.
- L'Auberge La Guinette à Bellecombe pour son emplacement. Parmi les quatre hébergeurs présents sur la commune, seul M. Casagrande a proposé de réfléchir à la question et, de ce fait, proposé sa participation à cette expérience dans son établissement. (Conseil Municipal de Bellecombe le 11 juillet 2019)

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la convention présentée, fixe la rémunération forfaitaire à 10% du montant global des ventes et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 10.4.1 Activités nordiques : convention de partenariat pour la commercialisation de Pass' Nordique – commune de Belledoux

Lors de la dissolution du SMDT des Hautes-Combes, un accord avait été convenu avec la commune de Belledoux, à savoir qu'il leur était accordé la recette de la vente de 50 pass Saison Hautes-Combes.

Aussi, aucune convention n'avait été formalisée.

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place un outil pour vendre ses 50 Pass saison, il est proposé que la commune de Belledoux puisse faire des ventes au-delà de ses 50 Pass. Il est donc nécessaire de contractualiser la commercialisation de la manière suivante comme elle est pratiquée par ailleurs, à savoir :

- 90 % des recettes au profit de CCHJSC
- 10 % au profit de la commune de Belledoux

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) autorise le Président à signer la convention 2019/2020 et tout autre document permettant la commercialisation des pass saison Hautes-Combes avec la commune de Belledoux.

#### 10.5 Raquettes : fixation du prix de vente du topo guide

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 7-2 équipements touristiques « l'étude des aménagements destinés à créer ou à développer toutes activités touristiques sur le territoire des communes », il a été créé un topo guide pour les randonnées raquettes. Ce guide sera édité et mis en vente dans les Offices de Tourisme du territoire à partir de début novembre 2019, il convient donc de fixer son tarif de vente.

La vente a pour but de permettre à l'office de tourisme d'assurer le financement de la réédition des brochures et d'éventuels modifications. Le coût de revient pour la première édition, création graphique et impression, est d'environ 3 € par exemplaire. Une convention (ou un avenant à la convention d'objectifs) sera établie avec l'office afin de contractualiser sur ces bases.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) valide le prix de vente au public de 6 € par exemplaire, par soucis d'uniformité avec le prix des autres topo guide, notamment le topo Trail de juillet, acte que ce prix de vente sera perçu dans son intégralité par l'Office de Tourisme afin de permettre la réédition des documents et la mise à jour, autorise le Président à signer la convention de mise à disposition à intervenir avec l'Office de tourisme et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 10.6 Raquettes : offre de lancement du topo guide

Pour le lancement de la commercialisation des topo guides raquettes, il est proposé une séance à 1 € au lieu de 4 € aux acheteurs du topo guide.

A chaque vente de guide un bon, édité à la Communauté de Communes, sera remis à l'acheteur du guide.

Cette offre sera valable pour jusqu'au 31 mars 2020 ou 250 bons distribués. Un bilan sera fait en fin de saison pour déterminer si nous renouvelons cette offre l'année prochaine.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) valide l'offre de lancement du topo guide raquette à 1€ la séance raquette aux acheteurs du topo guide et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 10.7 Activités nordiques : tarifs 2019/2020

Vu l'offre de lancement du topo guide raquettes, il convient d'ajouter le tarif de l'offre aux tarifs 2019/2020 des activités nordiques :

Catégorie	Séance	Conditions
Offre Topo guide Raquettes	<b>1€</b>	Sur présentation et échange du bon <b>(Obligatoire)</b>

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 abstention, 0 contre) valide le tarif de l'offre de lancement du topo guide raquettes à 1 € la séance et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

### 11. Sports

### 12. Culture

### 13. Communication

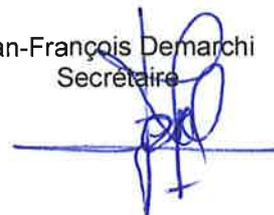
### 14. Questions diverses et informations

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le Vice-Président lève la séance à 21h.

Jean-Daniel Maire  
Vice-Président



Jean-François Demarchi  
Secrétaire



Fait à Saint-Claude, le 17 octobre 2019

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en mairie de Saint-Claude et adressé aux communes membres pour affichage